

DEC142223INS2I

Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc-Olivier KILLIJIAN, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des systèmes et des réseaux ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR8001 – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2015, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

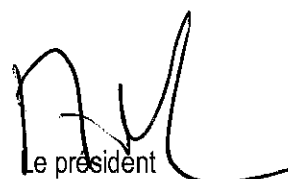
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2014**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90